CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE DES AFFAIRES

2023





REGENERON

THE REGENERON WAY

Mener par la science

La science est le moteur de notre entreprise et la passion est le moteur de notre science. Que vous fassiez de la science, que vous la souteniez ou que vous la délivriez. C'est ce que nous faisons.

Relever de grandes idées

Nous avons une vision à long terme et nous nous attaquons aux grandes idées, aux problèmes insolubles et aux goulots d'étranglement. Nous approfondissons les idées avec passion et courage, pour faire une réelle différence.

Concrétiser les idées

Ce n'est peut-être pas toujours facile, mais nous nous débrouillons et nous y arrivons. Nous avons peu d'appétit pour la bureaucratie inutile qui peut faire obstacle à l'innovation ou à la qualité.

Être extraordinaire ensemble

Pendant que d'autres parlent de travail d'équipe, nous le mettons en pratique. Lorsque vous travaillez avec des personnes intelligentes et amusantes, vous faites ressortir le meilleur de chacun et pouvez accomplir des choses extraordinaires.

Faire ce qui est juste

Nous réussissons en faisant le bien. Nous agissons avec intégrité et nous sommes fiers de faire ce qu'il faut les uns pour les autres, pour nos communautés, pour nos patients et pour le monde qui nous entoure.

TABLE DES MATIÈRES

04 NOS RESPONSABILITÉS PARTAGÉES

12 NOTRE RESPONSABILITÉ ENVERS LES PATIENTS

17 NOS RESPONSABILITÉS SUR LE MARCHÉ

29 NOS EMPLOYÉS ET LE RESPECT DES AUTRES

34 NOTRE RESPONSABILITÉ ENVERS LES PARTIES PRENANTES

44 NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

NOS RESPONSABILITÉS PARTAGÉES

INTÉGRITÉ AU TRAVAIL

Regeneron se consacre à l'amélioration de la vie des gens par la découverte, le développement, la fabrication et la commercialisation de produits biopharmaceutiques. Nous le faisons avec passion, vigueur et intégrité. L'intégrité est une valeur fondamentale chez Regeneron et est au cœur de tout ce que nous faisons. Tant la Société que chaque collègue individuel ont la responsabilité d'agir de manière éthique et intègre à tout moment.

En tant que société biopharmaceutique, Regeneron est appelée à remplir d'importantes obligations éthiques envers les patients et les clients, et est soumise à des lois et réglementations diverses et complexes sur tous les marchés où elle opère. Nous avons la responsabilité d'adhérer aux normes éthiques les plus élevées alors que nous avons le privilège de mener des recherches et de développer, de fabriquer et de commercialiser des médicaments qui peuvent contribuer à améliorer la vie des patients. Notre Code de conduite des affaires et d'éthique (le Code) rassemble les principes politiques clés de Regeneron et établit nos attentes à l'égard de chacun d'entre nous afin de garantir que nous agissons toujours conformément aux lois, aux règles et aux réglementations applicables.



« L'intégrité signifie un engagement à faire ce qui est juste, en tant que Société et en tant qu'individus, et à travailler au quotidien de manière responsable et éthique avec toutes nos parties prenantes. Ce n'est peut-être pas toujours facile, mais à long terme, agir de manière éthique et avec intégrité est essentiel à la sécurité de nos patients et à notre succès commercial. »

Leonard S. Schleifer, M. D., Ph. D.
Président-
directeur général

Les normes décrites dans le Code s'appliquent à tous les dirigeants, administrateurs et membres du personnel, y compris le personnel temporaire ou contractuel, des sociétés du groupe Regeneron et de toute société dans laquelle Regeneron détient une participation majoritaire dans la mesure où ils s'engagent dans des activités décrites dans le présent Code. Aux fins du Code, tous les employés seront appelés « collègues de Regeneron », mais les membres du personnel temporaire ou contractuel ne sont pas des employés de Regeneron et rien dans le Code ne doit être interprété comme contraire. Sauf disposition contraire de la législation locale applicable, ce Code s'applique à Regeneron et à toutes ses filiales et sociétés affiliées dans le monde entier. Vous êtes responsable de la compréhension et du respect des normes décrites dans le Code et de la recherche d'aide lorsque vous en avez besoin. Les violations de ce Code peuvent entraîner des mesures correctives, y compris des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement et, le cas échéant, la divulgation aux autorités gouvernementales et organismes de réglementation.

Nous pensons qu'une conduite éthique est essentielle à la réussite des entreprises. Nous partageons tous cette responsabilité. Vous devez lire attentivement le Code et vous y référer au besoin. Il répond à des questions très importantes sur la façon dont nous attendons de vous que vous vous conduisiez. Chaque membre du personnel de Regeneron doit certifier chaque année qu'il a lu ce Code et qu'il comprend et respectera les lois et règlements applicables ainsi que les politiques énoncées dans le Code.

Nos politiques et procédures détaillées sont fournies à chaque collègue lorsqu'il commence à travailler pour Regeneron et sont disponibles à tout moment auprès du responsable de la conformité ou sur RON, l'intranet de la Société. Vous devez les consulter et les connaître tous. En outre, le Code fournisseur de Regeneron est fourni à tous les fournisseurs. Si vous n'êtes pas certain de la façon de gérer une situation particulière, vous devez demander conseil à votre superviseur, au Service des Ressources humaines, au Service de la conformité ou à d'autres personnes du Service juridique.

« Chez Regeneron, nous nous efforçons de découvrir et de développer des médicaments qui changent la vie des gens. Nous le faisons avec un engagement indéfectible à faire la science correctement et à obtenir la vérité. Cette Société, notre Société, ne fonctionnerait pas sans l'accent mis sur la vérité. »

George D. Yancopoulos, M. D., Ph. D.,
Président-
directeur scientifique



PRENDRE DES DÉCISIONS ÉTHIQUES :

Aucun code de conduite ne peut anticiper toutes les situations. Lorsque vous êtes confronté à un problème éthique difficile, posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce éthique et légal?
- Est-ce conforme au Code?
- Serais-je à l'aise si je devais l'expliquer à ma famille et à mes amis?
- Serais-je à l'aise si cela était divulgué dans un journal? ou à la télévision?

PROGRAMME DE CONFORMITÉ DE REGENERON

Chez Regeneron, nous sommes guidés par notre conscience morale et notre désir d'aider les personnes atteintes de maladies graves. Nous adoptons une approche collaborative de la conformité afin de garantir que les principes et la culture de la conformité sont intégrés dans chaque unité commerciale. Cette culture de haut niveau d'engagement et d'intégrité nous distingue et garantit que les normes les plus élevées de qualité et d'intégrité guident chacune de nos actions, que ce soit dans nos laboratoires, nos usines de fabrication ou la livraison des produits.

Notre programme de conformité supervise un ensemble de normes et de contrôles internes qui favorisent la prévention, la détection et la correction des comportements illégaux ou non conformes à nos normes élevées de conduite éthique. Il s'agit d'une partie intégrante et routinière de nos opérations qui démontre notre ferme engagement à opérer de manière éthique et en conformité avec les lois et règlements que nous respectons. L'efficacité du programme de conformité de Regeneron commence par le soutien et l'engagement public des dirigeants de la Société. Les membres du conseil d'administration de la Société, le président-directeur général (PDG) et les membres de notre équipe de direction s'engagent à gouverner et à développer la Société au moyen de stratégies commerciales éthiques et conformes.

« Faire ce qui est juste est un élément clé de la manière Regeneron, et je suis fier de faire partie d'une entreprise où l'intégrité et la prise de décision éthique sont au centre de tout ce que nous faisons. Cela nous permet d'établir une relation de confiance avec la société et, en fin de compte, de fournir des médicaments transformateurs au bénéfice des patients. »

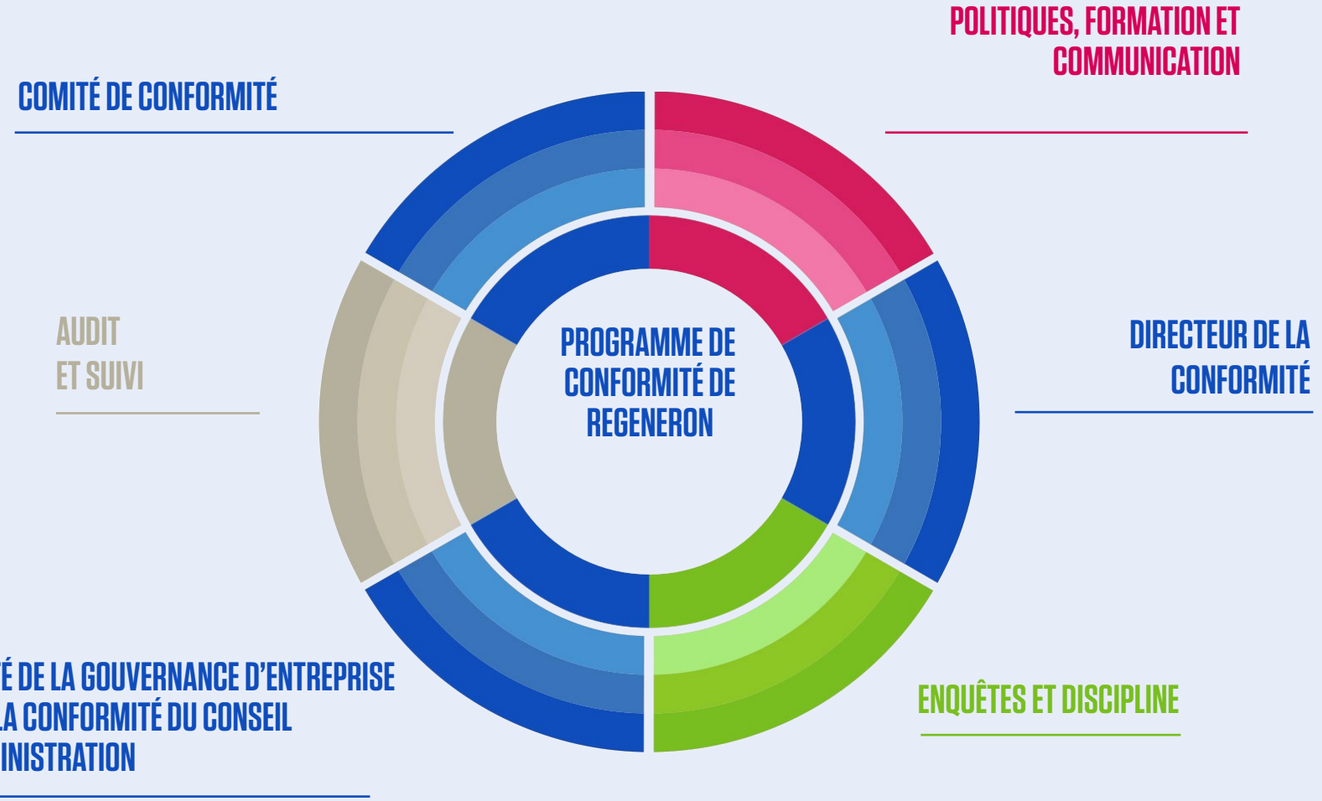
Melissa T. Lozner

Directrice de la conformité

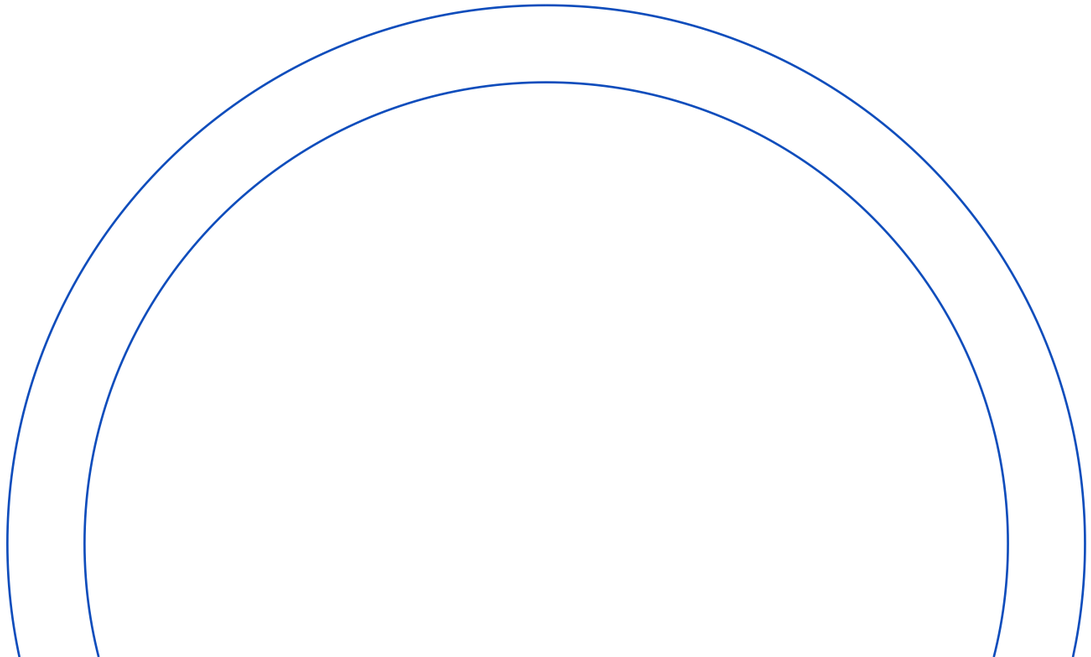


FONCTIONNEMENT

Notre programme de conformité est dirigé par le Directeur de la conformité et supervisé par le PDG et le Comité de la gouvernance d'entreprise et de la conformité du Conseil d'administration. Le soutien est assuré par le Comité de la conformité, qui est composé de hauts dirigeants de toute la Société. Mais la conformité ne se résume pas à des règles et à quelques personnes haut placées. La conformité consiste à travailler dans une culture où chacun d'entre nous est responsable et comptable de la conduite éthique des affaires. Nous sommes tous responsables de la compréhension et du respect de ce Code et des politiques et procédures relatives à nos rôles chez Regeneron.



Nos politiques et procédures de conformité sont la fondation de notre programme de conformité. Elles exposent les normes juridiques et éthiques qui régissent nos activités quotidiennes, d'une manière que tous les collègues de Regeneron peuvent facilement comprendre et appliquer. Ces politiques et procédures sont conçues pour traiter les principales activités de Regeneron avec les médecins et autres professionnels de la santé, les établissements de soins de santé, les patients, les tiers payeurs, les entrepreneurs indépendants, les fournisseurs et les consultants.



7 ÉLÉMENTS CLÉS :

Le programme de conformité de Regeneron est basé sur les SEPT ÉLÉMENTS CLÉS d'un programme de conformité efficace décrits par le Bureau de l'Inspecteur général du Département de la santé et des services sociaux des États-Unis :

- Agent de la conformité désigné et Comité de la conformité
- Politiques et procédures écrites
- Formation et éducation efficaces
- Lignes de communication efficaces
- Surveillance et vérification internes
- Mise en œuvre des normes par des directives disciplinaires largement diffusées
- Réponse rapide aux problèmes avec une action corrective

EXPRIMEZ-VOUS ET POSEZ DES QUESTIONS

Chez Regeneron, nous croyons qu'une activité responsable et éthique est essentielle à nos activités. Cette conviction sous-tend tout ce que nous faisons. Dans le cadre de notre travail quotidien, nous attendons et exigeons de nos collègues qu'ils fassent preuve de bon jugement et de bon sens pour décider des bonnes actions à entreprendre, car ce Code et les politiques et procédures qui le soutiennent ne peuvent pas couvrir toutes les situations qui peuvent se présenter. Parfois, ces décisions peuvent être difficiles. Si vous êtes un jour confronté à une décision ou à un problème difficile et que vous ne savez pas comment réagir, vous devriez poser des questions jusqu'à ce que vous soyez convaincu d'être sur la bonne voie.

Q :

Je soupçonne qu'il y a eu une mauvaise conduite dans mon service en violation de la politique de la Société. Dois-je m'exprimer et signaler le problème ou dois-je plutôt attendre d'avoir plus d'informations? Comment puis-je signaler une préoccupation?

R :

Nous avons tous le devoir d'agir. Si vous avez une préoccupation honnête et de bonne foi concernant une violation potentielle de la politique de la Société, vous devez signaler cette préoccupation immédiatement. Vous ne devez pas tenter de mener une enquête vous-même. Même si vous avez commis l'erreur, il est préférable de se dénoncer. Si vous pensez qu'un employé a fait quelque chose qui viole nos normes, vous devez aux patients et à vos collègues de le signaler. Nous vous encourageons à faire part de votre préoccupation à un responsable ou à un superviseur, au service de la conformité ou à vos partenaires des RH. Ou, si vous n'êtes pas à l'aise, vous pouvez signaler votre préoccupation de manière anonyme.



CULTURE DE L'ENTREPRISE :

Nous jouons tous un rôle dans l'atteinte par Regeneron des normes élevées que nous nous sommes fixées. Regeneron s'engage à favoriser une culture d'ouverture, d'intégrité et de responsabilité individuelle où les collègues se sentent à l'aise de soulever des préoccupations liées à la conformité sans crainte de représailles.



RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET NOTRE POLITIQUE DE LA PORTE OUVERTE :

Tous les employés de Regeneron ont la responsabilité de créer un environnement qui encourage la discussion ouverte sur les questions importantes ayant un impact sur la Société ainsi que sur les questions qui peuvent impliquer une mauvaise conduite sans crainte de représailles. Les gestionnaires, en particulier, doivent encourager les discussions libres et les questions lorsque les employés pensent qu'il peut y avoir des violations des politiques de la Société ou des lois applicables.

Tous les collègues ont le devoir d'agir et la responsabilité de s'exprimer et de signaler rapidement les violations connues ou potentielles de la loi ou de la politique ou d'autres préoccupations et questions valables. Les employés qui soulèvent des problèmes potentiels de conformité aident Regeneron à les corriger avant qu'ils ne prennent de l'ampleur. Pour ce faire, Regeneron applique une politique de la porte ouverte qui est communiquée de manière proactive aux employés et qui encourage la discussion ouverte des questions importantes ayant un impact sur la Société ainsi que des questions qui peuvent impliquer une mauvaise conduite, sans crainte de représailles.

Regeneron souhaite que tous les employés se sentent à l'aise de poser des questions ou de faire part de leurs préoccupations à leur responsable ou superviseur, au Service de la conformité ou au partenaire des RH. Regeneron protège les employés qui signalent leurs préoccupations en toute bonne foi grâce à des politiques de confidentialité, à des mécanismes permettant de déposer des rapports de manière anonyme et à un engagement ferme à lutter contre les représailles. Tout ce que vous signalez est considéré comme viable, traité avec soin et fait l'objet d'une enquête approfondie et discrète.

La possibilité de discuter de questions éthiques et juridiques sans crainte de représailles est essentielle à l'efficacité de notre programme de conformité. Nous faisons tout notre possible pour préserver, dans les limites de la loi, la confidentialité de toute personne qui signale une éventuelle faute professionnelle. En outre, nous ne tolérerons pas de représailles à l'encontre de toute personne qui, de bonne foi, signale un problème éthique ou juridique. Nous souhaitons également connaître vos réactions. Notre équipe de la Conformité et le conseil d'administration s'engagent à supprimer les obstacles bureaucratiques inutiles et à ne pas se contenter de faire les choses comme elles ont été faites par le passé. Nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires sur notre programme de conformité et de vos suggestions d'amélioration.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique mondiale de Porte ouverte et notre Guide sur le processus d'enquête de conformité.

SIGNALEMENTS ANONYMES :

Si vous ne vous sentez pas à l'aise de parler à un superviseur, au service de conformité ou au chef des Ressources humaines, vous pouvez faire une déclaration anonyme de la manière suivante :

- Appeler la ligne d'assistance téléphonique pour la conformité. Pour obtenir les numéros propres à chaque pays, cliquez ici : LIEN.
- Publier un rapport anonyme en ligne sur EthicsPoint (sélectionnez « Effectuer un nouveau signalement »)
- Si la préoccupation concerne une non-conformité financière, vous pouvez envoyer une enveloppe scellée portant la mention « À ouvrir uniquement par le président du Comité d'audit » au président du comité d'audit, aux soins de l'avocat général.

NOTRE RESPONSABILITÉ ENVERS LES PATIENTS

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ÉTHIQUES

Nous sommes passionnés par la science; c'est ce qui nous anime. La recherche et le développement sont des parties essentielles du développement de produits nouveaux et innovants. Regeneron s'engage à assurer la sécurité des patients participant à ses essais cliniques et à respecter les normes éthiques, scientifiques et de sécurité les plus élevées dans toutes ses recherches.

Se conformer aux lois et aux réglementations pertinentes est la règle de référence pour Regeneron. Nos recherches cliniques commanditées sont conformes à toutes les lois et réglementations en vigueur ainsi qu'aux directives mondiales telles que les directives de l'International Conference on Harmonization, les lignes directrices de bonne pratique clinique et la Déclaration d'Helsinki de l'Association médicale mondiale et aux réglementations émises par les organismes de réglementation tels que l'Agence européenne des médicaments de l'UE et la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis.

Tous les essais de Regeneron sont scientifiquement rigoureux et suivent des procédures éthiques et de sécurité. Les sujets fournissent un consentement éclairé approprié afin que chaque participant comprenne la nature et le but de la recherche avant d'accepter de participer. Nous mettons en place une surveillance de la sécurité tout au long de nos essais cliniques et nous nous conformons aux exigences de déclaration des événements indésirables.

Dans certains cas, une thérapie potentiellement bénéfique peut ne pas encore être approuvée par les organismes de réglementation. Notre politique d'utilisation humanitaire permet à certains patients atteints de conditions médicales graves ou potentiellement mortelles d'avoir accès à un médicament expérimental qui pourrait les aider. Les patients qui bénéficient d'une utilisation humanitaire ont généralement épuisé toutes les options de traitement disponibles et sont incapables de participer aux essais cliniques en cours.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre politique mondiale sur l'utilisation humanitaire.



RECHERCHE D'ÉTHIQUE :

Pour en savoir plus sur notre recherche et développement éthique, y compris notre position sur la recherche sur les cellules souches, veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante : www.regeneron.com.

TRANSPARENCE DES DONNÉES SUR LA RECHERCHE CLINIQUE ET LES ESSAIS CLINIQUES

Nous nous engageons à partager les données issues de nos recherches et essais cliniques de manière responsable. Nous soutenons également la transparence des données qui fait progresser la science et la médecine, protège la vie privée des participants et est dans l'intérêt des personnes qui utilisent nos produits et des fournisseurs qui les prescrivent. Regeneron est membre de la Biotechnology Innovation Organization (BIO) et approuve leurs principes sur le partage responsable d'informations véridiques et non trompeuses sur les médicaments avec les professionnels de la santé et les payeurs.

Les informations sur les essais cliniques commandités par Regeneron sont publiées sur ClinicalTrials.gov et sur la base de données européenne des essais cliniques (EudraCT). Les données de l'essai peuvent également être enregistrées dans d'autres bases de données, s'il existe des exigences locales spécifiques.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter nos déclarations de politique sur la divulgation des essais cliniques et la transparence des données sur notre site Web.

Les résultats sommaires des essais peuvent également être trouvés sur www.clinicaltrials.gov.

BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Regeneron s'engage à assurer le bien-être des animaux qu'elle utilise dans le cadre de la recherche. Aux États-Unis, l'Animal Welfare Act et ses règlements et normes garantissent le traitement humain des animaux. Nous nous consacrons à l'utilisation d'animaux de laboratoire lorsqu'elle est scientifiquement nécessaire pour réaliser des avancées et des découvertes qui, autrement, ne seraient pas possibles. Nous appliquons rigoureusement les principes de remplacement, de réduction et de raffinement lorsque la recherche implique des animaux.

Les recherches impliquant l'utilisation d'animaux vivants doivent être approuvées par le Comité institutionnel de soins et d'utilisation des animaux (Institutional Animal Care and Use Committee, IACUC) de Regeneron, une exigence des lois fédérales et étatiques américaines. L'IACUC exerce un rôle clé de surveillance, notamment en examinant et en approuvant les activités d'utilisation des animaux et en inspectant les installations animales.

EXPÉRIMENTATION ANIMALE :

Regeneron a obtenu l'accréditation de l'AAALAC International, un organisme à but non lucratif qui évalue les organisations qui utilisent des animaux dans la recherche, l'enseignement ou les tests.

BONS PRINCIPES DIRECTEURS

Regeneron adhère à des principes de qualité solides dans ses opérations, sa fabrication et sa distribution. Cela inclut les activités dans nos laboratoires de recherche, nos usines de fabrication et nos centres de distribution. Cela signifie que nous nous conformons à toutes les lois applicables traitant des bonnes pratiques de laboratoire, des bonnes pratiques de fabrication et des bonnes pratiques cliniques (collectivement appelées BPx). Regeneron s'engage à maintenir des systèmes de pharmacovigilance robustes et contrôle en permanence la conformité et les performances. Tous les employés qui sont engagés dans des activités connexes sont censés connaître leurs responsabilités en matière de BPx.

Mener par la science

Abordez votre travail avec rigueur et soyez guidé par les données.

CONTRÔLE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA QUALITÉ DE NOS PRODUITS

La sécurité des patients est notre priorité numéro un, et nous nous engageons à rester centrés sur les patients. Notre activité repose sur nos produits de haute qualité qui améliorent la santé des patients. Ce privilège s'accompagne de la responsabilité de communiquer les informations relatives à la sécurité à la FDA et à d'autres organismes de réglementation de manière complète et en temps opportun. Chacun d'entre nous est responsable de rapporter les informations sur la sécurité, la qualité ou les performances des produits Regeneron, expérimentaux ou commercialisés, qui sont portées à son attention. Afin de garantir la transparence totale de nos attentes, nous organisons une formation annuelle sur le signalement des événements indésirables pour les employés, les entrepreneurs et les fournisseurs.



Q :

Lors d'un cocktail dans ma ville natale, une voisine a mentionné qu'elle ressentait des effets secondaires indésirables en prenant l'un de nos médicaments.
Dois-je le signaler?

R :

Oui, vous devez signaler cet événement immédiatement ou dans les 24 heures. Même si elle (ou vous) n'est pas certaine que l'événement indésirable soit lié au médicament, vous devez le signaler.

Nous sommes éthiquement et légalement tenus de suivre et de signaler tout événement indésirable ou toute plainte concernant la qualité associés à nos produits. Ces données sont utilisées pour fournir les informations de sécurité les plus précises et les plus récentes aux organismes de réglementation, et potentiellement aux professionnels de la santé et aux patients. Plus nous disposons d'informations sur nos produits, plus nous pouvons traiter ces informations de manière complète et mieux nous nous portons tous.

Ces informations sont essentielles pour améliorer nos produits, nous aider à repérer les problèmes à étudier et, enfin, maintenir notre engagement envers les patients. Si vous avez connaissance d'un problème potentiel lié à l'un de nos produits, vous devez le signaler immédiatement au centre de contact des renseignements médicaux de Regeneron.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la politique de Regeneron sur les événements indésirables et les informations relatives à la sécurité médicale.

SIGNALEMENTS :

Les éléments qui doivent être signalés comprennent :

- événements indésirables (c.-à-d. un événement indésirable qui survient avec l'utilisation de drogues, qu'il soit lié ou non à l'événement);
- manque d'effet (incapacité d'un médicament à agir comme prévu);
- problèmes liés à la qualité (p. ex., préoccupations concernant les particules problématiques dans une fiole);
- autres problèmes généraux liés au médicament (p. ex., erreur médicamenteuse, utilisation pendant la grossesse, difficulté à administrer une injection, etc.).

NOS RESPONSABILITÉS SUR LE MARCHÉ

LOIS ET RÈGLEMENTS RELATIFS AUX SOINS DE SANTÉ

Nous opérons dans le monde entier dans le cadre d'une myriade d'exigences visant à protéger les patients et les sujets de recherche. Il existe également des lois et des règlements visant à garantir que les fonds des contribuables utilisés pour acheter des médicaments sont dépensés de manière appropriée. Nous soutenons ces objectifs et nous nous engageons à exercer nos activités avec intégrité et en conformité avec les lois et réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales. Regeneron étant une société internationale, les lois et les exigences de réglementation d'un pays peuvent s'appliquer aux activités d'un autre pays. En cas de différences d'un pays à l'autre, les exigences les plus strictes s'appliquent généralement.

En tant que société basée aux États-Unis, Regeneron se conforme à toutes les lois et réglementations applicables établies par la Food and Drug Administration (FDA) et l'Agence européenne des médicaments des États-Unis ainsi qu'aux autorités des États, des pays et des collectivités locales et, le cas échéant, aux lois internationales. L'engagement de Regeneron à développer et à fabriquer des produits sûrs et efficaces et à promouvoir légalement et éthiquement leurs avantages auprès des patients et de leurs fournisseurs exige le respect total de toutes les lois et réglementations régissant la recherche, le développement, la fabrication et la commercialisation de ses produits.

Les violations des lois ou des réglementations en matière de santé peuvent entraîner des sanctions à l'encontre des employés responsables et de la Société, y compris des peines de prison, des amendes importantes et l'exclusion des produits Regeneron du remboursement dans le cadre des programmes de santé publics aux États-Unis. Conformément à sa politique de la Porte ouverte, Regeneron vous encourage à vous exprimer et à signaler toute préoccupation concernant des violations potentielles des lois sur la santé et interdit les représailles à l'encontre des employés qui font de tels rapports de bonne foi.



PROMOTION DE NOS PRODUITS

Pour aider à protéger la santé publique, les gouvernements réglementent strictement la manière dont les sociétés biopharmaceutiques peuvent promouvoir et vendre leurs produits et interagir avec les professionnels de la santé et les autres clients. Il existe de nombreuses lois et réglementations complexes qui régissent notre conduite alors que nous nous engageons auprès des professionnels de la santé, y compris les infirmières, les médecins, les pharmaciens et autres personnes qui administrent, prescrivent ou peuvent être en position de prescrire, de recommander ou d'arranger la prescription ou l'achat de nos médicaments. Le principe de base est que nous ne devons promouvoir nos produits que d'une manière qui repose principalement sur leurs attributs plutôt que sur des contrats, des cadeaux ou des arrangements avec nos clients.

Les lois et réglementations des régions où nous exerçons nos activités interdisent la publicité ou la promotion d'un médicament au moyen de documents non conformes aux informations approuvées sur le produit, trompeurs, non fondés, non équilibrés, non objectifs, etc. Dans de nombreux pays, le matériel promotionnel doit être soumis à une autorité compétente ou à un autre organisme avant qu'il puisse être utilisé ou lors de sa première utilisation. Aux États-Unis, contrairement à la plupart des pays, la publicité directe auprès des consommateurs est autorisée, mais la FDA exige un calibrage minutieux pour s'assurer que les consommateurs ont accès à des informations précises et complètes sur les produits dont nous choisissons de faire la publicité à la télévision ou dans d'autres médias.

Aux États-Unis, de nombreuses lois fédérales et étatiques interdisent les réclamations, déclarations ou représentations fausses ou frauduleuses faites pour obtenir des avantages ou des paiements du gouvernement, des assureurs commerciaux et d'autres plans de soins de santé.
Un document peut être faux s'il omet des renseignements importants et il peut être incorrect de conspirer avec une autre personne pour présenter de fausses réclamations.
Cela signifie que les sociétés peuvent être responsables même si une fausse réclamation est soumise par une autre personne.

En outre, nous ne devons pas employer de tactiques qui pourraient être interprétées comme influençant de manière inappropriée la recommandation, la prescription ou l'administration de nos médicaments. Par conséquent, tous les employés doivent avoir une compréhension générale des lois et règlements qui régissent nos activités promotionnelles et nos interactions avec les professionnels de la santé.



COMMUNICATIONS PROMOTIONNELLES

Tout le matériel promotionnel et les communications doivent être :

- conformes à l'étiquetage approuvé du produit;
- exacts et non trompeurs;
- bien équilibrés pour les avantages et les risques;
- bien fondés et scientifiquement solides;
- approuvés par le comité d'examen du siège social.

ÉCHANGE SCIENTIFIQUE

L'échange scientifique désigne l'échange de bonne foi d'informations médicales et scientifiques (i) par l'entremise d'un dialogue scientifique mené dans un contexte non promotionnel ou (ii) en réponse à une question non sollicitée d'un membre de la communauté des soins de santé. Il s'agit de l'échange d'informations scientifiques entre les employés médicaux ou scientifiques appropriés et les parties prenantes externes afin de faire progresser les soins aux patients et la pratique de la médecine sur la base de preuves scientifiques et médicales solides.

Le partage des informations scientifiques sur nos produits et nos recherches est essentiel à notre engagement envers les patients. Nous devons être conscients que les lois sur les soins de santé imposent des limites strictes aux échanges scientifiques appropriés. Regeneron s'engage à participer à des échanges scientifiques appropriés concernant ses projets de recherche, ses produits commercialisés et les maladies qui l'intéressent.

ÉCHANGE SCIENTIFIQUE :

Les échanges scientifiques doivent respecter les principes suivants :

- les échanges scientifiques doivent être scientifiquement rigoureux et actuels, et contenir des données appropriées relatives à la sécurité;
- les échanges scientifiques doivent être fondés sur des données, équilibrés, objectifs et complets;
- les réponses aux questions non sollicitées sur les utilisations non approuvées doivent être étroitement adaptées pour répondre à la question posée;
- les échanges scientifiques doivent être menés dans un contexte non promotionnel;
- les références doivent appuyer les données et répondre aux normes scientifiques appropriées.

INTERACTIONS AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

L'interaction avec les professionnels de la santé et les organisations de soins de santé est une partie importante de notre activité. Mais ces interactions sont soumises à de nombreuses lois et réglementations visant à garantir qu'elles sont appropriées. Dans la plupart des pays où nous exerçons nos activités, il est illégal d'offrir quoi que ce soit de valeur à quelqu'un si cette offre est destinée à récompenser une prescription passée ou à inciter à acheter, à prescrire, à dispenser ou à recommander un produit. Regeneron interdit de tels paiements, qu'ils soient/ou non interdits par la loi dans votre juridiction.

Les interactions de Regeneron avec les médecins et autres professionnels de la santé, les institutions de soins de santé, les payeurs, les patients ou autres clients doivent être examinées afin de garantir la conformité avec ces lois complexes. Si vous êtes impliqué dans le marketing ou la vente de produits Regeneron, vous devez vous familiariser avec les règles et politiques de la Société dans ce domaine et avec les lois, réglementations et codes de conduite locaux applicables. Les ventes et le marketing des produits de Regeneron ainsi que les achats de produits et de services des fournisseurs ne peuvent être effectués que sur la base de la qualité, du prix et du service, et jamais sur la base de l'octroi ou de la réception de choses de valeur, de cadeaux, de divertissements ou de faveurs.

Q :

Est-il illégal d'engager un médecin comme investigateur d'un essai clinique pour recueillir des données légitimes sur notre produit, mais aussi pour l'encourager à prescrire notre produit à l'avenir?

R :

Oui, il peut y avoir une violation de la loi anticorruption même si le paiement a des objectifs légitimes. C'est ce que l'on appelle le « test d'un objectif ». Si l'un des objectifs du paiement est d'encourager la recommandation, l'achat ou l'utilisation de produits sur ordonnance, le paiement pourrait être considéré comme une violation de la loi.



ACTIVITÉS INTERDITES :

Voici quelques exemples d'activités interdites par le présent code :

- engager un professionnel de la santé comme consultant rémunéré pour Regeneron parce qu'il est un grand prescripteur d'un produit Regeneron ou pour maintenir une bonne relation avec le fournisseur afin de l'encourager à prescrire davantage;
- fournir une subvention de recherche à un professionnel de la santé qui est un décideur clé sur une liste majeure de médicaments afin d'obtenir un de nos nouveaux produits sur la liste;
- rémunérer un professionnel de la santé pour sa participation à un conseil consultatif à un taux supérieur à la juste valeur marchande.

En outre, certaines juridictions ont adopté leurs propres lois qui restreignent la manière dont les sociétés biopharmaceutiques peuvent interagir avec les professionnels de la santé et les organismes de soins de santé (par exemple, les institutions de recherche, les hôpitaux et les cliniques). Certaines de ces lois interdisent ou restreignent notre capacité à fournir aux professionnels de la santé et aux organisations de soins de santé des paiements directs ou indirects ou d'autres articles de valeur, y compris des repas ou des articles éducatifs. D'autres exigent que nous suivions ou déclarions la valeur des articles éducatifs, des repas ou d'autres articles de valeur (tels que des subventions) que nous fournissons aux professionnels de la santé et aux organismes de soins de santé.

DIVULGATION PUBLIQUE DES PAIEMENTS AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET AUX HÔPITAUX :

De nombreux endroits où nous exerçons nos activités ont des lois qui nous obligent à suivre et à divulguer publiquement tous les paiements (y compris les repas, les dépenses, les honoraires, etc.) que nous faisons aux professionnels de la santé ou aux institutions de recherche. Certains pays exigent même que nous communiquons ces informations au gouvernement. Regeneron exige que vous enregistriez et suiviez de manière appropriée et précise les interactions avec les professionnels de la santé et les organisations de soins de santé, conformément aux exigences des juridictions applicables, afin que nous puissions effectuer ces divulgations de manière précise et opportune.

Notre politique met en évidence les principales lois qui régissent la manière dont nous interagissons avec les professionnels de la santé et la communauté des soins de santé dans le monde entier. Les employés engagés dans des activités promotionnelles, y compris les employés en contact avec la clientèle, reçoivent une formation annuelle et approfondie et doivent continuellement se référer et se familiariser avec nos politiques et les lois et règlements qui régissent nos interactions avec les professionnels de la santé.

LOIS SUR LES SOINS DE SANTÉ :

Pour une discussion plus détaillée des lois américaines sur les soins de santé applicables à notre activité, veuillez vous reporter au guide de Regeneron intitulé « Comprendre les lois sur les soins de santé qui régissent notre secteur ». Il vous aidera à comprendre :

- comment les lois sur les soins de santé s'appliquent à nos activités;
- quelles activités peuvent susciter des préoccupations potentielles;
- ce que nous devons faire pour nous conformer aux lois sur les soins de santé;
- comment vous pouvez aider à maintenir la conformité en matière de soins de santé.

TARIFICATION ET ACCÈS RESPONSABLES

Nous pensons que les médicaments ne sont utiles que si les patients dans le besoin peuvent y avoir accès et les payer. Nous nous engageons à garantir que notre approche de la fixation des prix ainsi que de l'accès et du caractère abordable de nos médicaments est éthique et conforme à la loi. Nous continuons à élargir l'accès aux traitements par l'entremise de programmes d'aide aux patients et de notre politique d'utilisation humanitaire qui donne accès à des médicaments expérimentaux.

Afin d'encourager l'accès des patients et des soins médicaux abordables, certaines juridictions ont adopté des exigences selon lesquelles les sociétés doivent régulièrement communiquer les prix des médicaments et les augmentations de prix. Regeneron a mis en place des processus et désigné des personnes pour contrôler et se conformer à ces exigences.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre philosophie de tarification des États-Unis et notre politique sur l'utilisation humanitaire.

Concrétiser les idées

Respectez la lettre et l'esprit des politiques et des règlements.

Pots-de-vin et corruption

Chez Regeneron, nous essayons de simplifier les choses : Il est contraire à notre politique de corrompre quiconque ou de recevoir un pot-de-vin de quiconque, où que ce soit dans le monde. Un pot-de-vin consiste à donner de l'argent, un objet de valeur ou une faveur afin d'influencer le jugement ou le comportement d'une personne en position de confiance ou d'autorité (un fonctionnaire ou un employé d'une société privée).

Regeneron s'engage à mener ses activités de manière équitable et intègre. Nous avons établi des politiques et des procédures pour nous assurer que toutes nos transactions répondent aux exigences des pratiques commerciales acceptables et que nos employés respectent les lois applicables dans tous les pays où ils se rendent, dans lesquels ils opèrent et où nous faisons des affaires, y compris les lois interdisant les pots-de-vin, la corruption ou la conduite d'affaires avec des individus, des sociétés ou des pays spécifiques.

La portée de notre programme de lutte contre la corruption est également conforme aux attentes des Principes de conduite des affaires pour contrer la corruption de Transparency International.

Tous les collègues de Regeneron sont tenus de suivre une formation sur notre programme et notre politique mondiales de lutte contre la corruption.

À aucun moment, les collègues de Regeneron ou toute autre personne agissant en notre nom ne peuvent offrir, promettre, donner ou recevoir de l'argent ou toute autre chose de valeur dans l'intention d'influencer de manière inappropriée le jugement ou le comportement d'une autre personne ou d'eux-mêmes. La plupart des pays ont des lois qui interdisent de faire des paiements à certaines personnes/entités afin de les influencer de manière inappropriée ou d'obtenir un avantage injuste.

Un certain nombre de pays ont promulgué des lois qui couvrent la conduite des affaires par ses citoyens et ses organisations en dehors du pays, et nous attendons de nos employés qu'ils se conforment à toutes ces lois.

Le fait que, dans certains pays, certaines lois ne sont pas appliquées ou que la violation de ces lois ne fait pas l'objet de critiques publiques ne sera pas accepté comme une excuse pour la non-conformité.



FOREIGN CORRUPT PRACTICES ACT (FCPA) :

Loi américaine qui s'applique aux sociétés américaines et aux émetteurs faisant des affaires en dehors des États-Unis. Elle interdit les paiements directs et indirects aux représentants de gouvernements étrangers (y compris, par exemple, les fournisseurs de soins de santé qui sont des employés d'institutions publiques) afin d'obtenir un avantage commercial inapproprié (soit des approbations commerciales ou gouvernementales, par exemple). Une telle activité est interdite même si elle est jugée acceptable dans ce pays particulier.

De plus, nous ne travaillons qu'avec des partenaires d'affaires qui partagent notre engagement à mener des affaires de manière éthique et exempte de pots-de-vin et de corruption. Nous devons examiner soigneusement tous les partenaires d'affaires avant de les engager et surveiller attentivement leur travail pour Regeneron afin de nous assurer qu'aucune action inappropriée n'est entreprise en notre nom. Tous les partenaires d'affaires et les tiers avec lesquels Regeneron s'engage doivent respecter les normes définies dans ce Code et toutes les lois anticorruption, y compris la FCPA et la Bribery Act du Royaume-Uni.

Pour toute question ou préoccupation concernant le don ou la réception d'argent ou d'autres objets de valeur et pour obtenir des directives sur la diligence appropriée à exercer sur les partenaires d'affaires, veuillez consulter nos politiques détaillées sur ces problèmes ou contacter Le Service juridique.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter nos politiques sur le site du Service de la conformité de l'entreprise.

! TOLÉRANCE ZÉRO :

Regeneron ne tolère aucun type de corruption, y compris les pots-de-vin, les paiements de facilitation ou l'offre de paiements ou d'avantages inappropriés, peu importe les coutumes locales ou les raisons justifiant les paiements ou les avantages.

LOIS ANTITRUST ET CONCURRENCE DÉLOYALE

L'intérêt public est mieux servi par une concurrence vigoureuse et souffre d'ententes illégales ou de collusion entre concurrents. Les lois antitrust et sur la concurrence favorisent une concurrence loyale et empêchent les sociétés de conclure entre elles des ententes anticoncurrentielles ou d'abuser d'une position dominante.

Les lois antitrust et sur la concurrence sont très complexes et varient d'un pays à l'autre. Les lois visent à s'assurer que les entreprises font concurrence sur la base de la qualité, du prix et du service. En général, elles s'appliquent aux interactions entre les concurrents actuels ou potentiels et entre une entreprise et ses clients, fournisseurs ou distributeurs. Elles interdisent les ententes (par écrit ou verbalement) entre Regeneron et ses concurrents, fournisseurs, clients ou autres tiers qui peuvent être considérés comme anticoncurrentiels.

Nous nous faisons concurrence sur la valeur de nos produits et services, dans le respect des lois applicables en matière de concurrence et d'antitrust des pays dans lesquels nous exerçons nos activités. Nous sommes attachés à une concurrence loyale et ouverte et à l'interdiction des ententes qui restreignent la libre entreprise.

Lorsque vous interagissez avec des concurrents, n'oubliez pas que presque tous les contrats peuvent avoir des conséquences entraînant des actions en justice. La conformité aux lois antitrust et sur la concurrence applicables est essentielle. Veuillez faire preuve de prudence et faire part de toute préoccupation au Service juridique.

Q :

Wei-Long assistait à une conférence commerciale du secteur sur les dernières tendances en matière de soins gérés lorsqu'un employé d'un concurrent l'a invité à déjeuner pour échanger des stratégies commerciales potentielles dans le secteur. Wei-Long peut-il accepter?



R :

Wei-Long ne doit pas accepter, car cette situation pourrait le placer dans une situation compromettante. Il est contraire à la politique de Regeneron de discuter de stratégies commerciales avec d'autres sociétés, sauf autorisation expresse. Cela inclut les discussions relatives aux prix, aux remises et aux rabais, aux stratégies de compte ou aux prix payés pour les produits et services des fournisseurs.

QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE MONDIAL

De nombreux pays disposent de lois complexes restreignant ou interdisant de faire des affaires avec certains individus, pays ou certaines sociétés (ces lois sont appelées lois d'exclusion ou de sanctions). Et tous les pays ont des lois sur l'importation et l'exportation qui sont tout aussi complexes. En outre, de nombreux pays, dont les États-Unis, appliquent des restrictions commerciales telles que des sanctions économiques, des embargos et des boycottages. Et de nombreux pays ont également des lois strictes sur la manière dont les sociétés doivent répondre aux boycottages demandés par d'autres pays.



Q :

Si je veux expédier du matériel de laboratoire ou un réactif des États-Unis à un partenaire/collaborateur en Europe, cela est-il considéré comme une exportation?

R :

Oui. Il s'agit d'une exportation et elle est soumise aux lois américaines sur le contrôle des exportations et aux lois européennes sur l'importation.

Les employés impliqués dans toute activité de commerce international (fabrication, importation ou exportation) sont tenus de connaître les lois pertinentes, y compris les contrôles des exportations et des importations et les restrictions commerciales. Si vous participez à ces activités, veuillez contacter le Service juridique pour toute question ou préoccupation.



Q:

Nous avons récemment reçu une demande d'un professionnel de la santé en Iran pour une utilisation humanitaire d'un médicament oncologique dont a besoin un patient. Pouvons-nous honorer cette demande?

R:

Les exportations médicales vers l'Iran sont autorisées dans certaines circonstances. Vous devez coordonner soigneusement toute réponse à la demande avec les Affaires médicales et le Service juridique.

NOS EMPLOYÉS ET LE RESPECT DES AUTRES

DISCRIMINATION OU HARCÈLEMENT

Chez Regeneron, les employés sont traités avec équité et respect. Nous sommes une équipe sélective de personnes dévouées et talentueuses, et le fait de cultiver un personnel fort et diversifié est un aspect fondamental de l'avantage concurrentiel que nous apportons à notre travail. Nous pensons que les différences que les employés apportent au milieu de travail sont des avantages qui renforcent notre performance collective. En bref, la diversité, l'équité, et l'inclusion sont essentielles à l'innovation et à la collaboration. Nous réussissons parce que nous exploitons les talents de personnes issues de divers milieux et de diverses cultures et aux idées diverses. En conséquence, nous maintenons un environnement de travail positif exempt de toute discrimination ou de tout harcèlement illicite.

À cette fin, Regeneron interdit toute forme de harcèlement ou de discrimination des employés fondée sur des facteurs tels que la race, le sexe, la couleur, l'origine nationale, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap, l'identité sexuelle, le statut familial, le statut de militaire ou d'ancien combattant, les enseignements génétiques, le statut de citoyenneté ou toute autre caractéristique protégée par les lois du pays concerné. Vous recevrez une formation annuelle obligatoire sur la lutte contre le harcèlement afin de garantir que les employés puissent travailler dans un environnement exempt de harcèlement illégal. Nous encourageons les employés à signaler toute violation potentielle de ces principes à leur superviseur, aux Ressources humaines ou par l'intermédiaire de l'un de nos canaux de signalement anonyme.

Pour que les employés se sentent en sécurité lorsqu'ils soulèvent des problèmes, nous interdisons également la discrimination, le harcèlement ou les représailles à l'encontre de tout employé qui dépose une réclamation de bonne foi concernant une violation ou une possible violation de ce Code, de la politique de la Société ou qui participe à une enquête de conformité. Nous ferons des efforts raisonnables pour enquêter sur les allégations de discrimination, de harcèlement ou de représailles de manière confidentielle, bien que la confidentialité des enquêtes puisse être soumise à la nécessité de mener une enquête complète et impartiale, de remédier aux violations ou de contrôler la conformité aux politiques de la Société. Tout employé disposant d'informations concernant la violation de ces principes ou pensant avoir fait l'objet d'une discrimination, d'un harcèlement ou de représailles interdites est vivement encouragé à le signaler immédiatement aux Ressources humaines ou au directeur de la conformité. Ces principes s'appliquent à tous les aspects de la relation d'emploi, y compris la candidature et l'emploi initial, la promotion et le transfert, les politiques de régime d'avantages sociaux des employés, la retraite et le licenciement.

Q :

Lors des réunions hebdomadaires, un collègue partage fréquemment des blagues sexuellement suggestives et dévalorisantes biaisées qu'il pense être drôles. Ces blagues m'offensent, bien que je ne pense pas qu'il s'en rende compte et qu'il n'ait probablement aucune intention de nuire. Que dois-je faire?



R :

Il faut dire à l'employé que ses blagues mettent les autres employés mal à l'aise et qu'il doit cesser. Vous pouvez le dire à la personne directement ou, si vous n'êtes pas à l'aise de le faire, vous devez contacter votre superviseur, les Ressources humaines ou la Conformité.

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

La préservation de la confidentialité des données personnelles est d'une importance capitale pour Regeneron. En tant que société à vocation scientifique, nous devons recueillir, utiliser et partager des données personnelles sur notre personnel, nos partenaires, nos patients, nos sujets d'étude et nos fournisseurs de soins de santé. Nous nous engageons à respecter la vie privée de chacune de ces personnes dans le cadre de nos activités en les informant des données personnelles que nous recueillons, de la manière dont elles seront utilisées, de la durée de leur conservation et des personnes avec lesquelles elles seront partagées. Dans certains cas, nous pouvons avoir besoin d'obtenir un consentement éclairé pour recueillir des données personnelles. La protection de la vie privée n'est pas seulement une pratique éthique, mais de nombreux pays dans lesquels nous opérons disposent de lois et de réglementations étendues régissant l'utilisation, la divulgation et la protection des données personnelles. Nous ne vendons pas de données personnelles et nous n'obtenons pas de données personnelles de tiers qui n'ont pas obtenu les consentements appropriés.

La collecte de données personnelles doit être limitée à celles qui sont pertinentes et appropriées aux fins de l'étude ou de la fourniture d'un produit médical ou d'un service aux patients ou comme l'exige la loi. Regeneron se conforme à toutes les exigences légales applicables et a établi des politiques relatives au recueil, à l'utilisation et à la conservation des données personnelles. Regeneron se conformera également aux lois applicables concernant la fourniture d'un avis ou d'une déclaration de confidentialité aux personnes au sujet desquelles des renseignements personnels sont recueillis, conservés, utilisés ou divulgués, expliquant comment nous utilisons et divulguons ces données personnelles.

Notre directeur de la protection de la vie privée travaille avec les dirigeants pour établir les priorités mondiales en matière de protection de la vie privée, s'appuyer sur notre structure de lignes directrices sur la protection de la vie privée et mobiliser les employés.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre politique en matière de confidentialité.

« Regeneron possède une culture particulièrement unique où les gens se concentrent sur la science et les patients et où faire ce qui est juste est au cœur de nos valeurs. La protection de la vie privée fait partie de cela, et chacun de nous joue un rôle important dans la protection de la vie privée et la conformité. »



Ericka Watson
Chef de la protection de la vie privée

QU'EST-CE QUE LES DONNÉES PERSONNELLES?

Les informations qui doivent être protégées comprennent toute information sur un individu qui identifie ou pour laquelle il y a une base raisonnable qu'elle peut être utilisée pour identifier quelqu'un de façon unique. Cela inclut les noms, le numéro de sécurité sociale, le numéro de permis de conduire, la date de naissance, les renseignements génétiques, etc.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Regeneron s'efforce d'offrir un environnement de travail qui attirera et retiendra des personnes très talentueuses et motivées et les aidera à réaliser leur plein potentiel. Nous respectons ou dépassons toutes les réglementations en matière d'environnement, de santé, de sécurité (SSE) et de sûreté et nous disposons d'une série de programmes, de plans et de procédures pour assurer la sécurité de toutes les personnes qui viennent travailler chez Regeneron. Il s'agit notamment de la reconnaissance des dangers, de l'évaluation et des éléments de contrôle, de la conception et de l'ingénierie du milieu de travail, de la gestion de la conformité réglementaire, de l'engagement des employés et des gestionnaires, de la formation, des communications et des audits. Nous apprécions tous ceux qui travaillent chez Regeneron et nous les protégeons sur le lieu de travail. Tous les employés doivent être à l'aise pour identifier les préoccupations de sécurité.

Dans le cadre de notre engagement à protéger la sécurité de nos employés et de nos sites, nous adhérons aux normes fixées par les lois et les autorités locales (y compris l'Occupational Safety & Health Administration [OSHA] aux États-Unis) concernant la santé et la sécurité de nos employés. Nous effectuons également un contrôle et une surveillance de routine de nos sites afin de réduire les risques d'accident du travail. En outre, nous soutenons les campagnes de bien-être des employés, le dépistage sanitaire et d'autres programmes visant à aider les gens à gérer leur santé et leur bien-être.

Chacun est tenu d'aider Regeneron à maintenir un milieu de travail sécuritaire et à se conformer aux lois, aux règlements et aux politiques de la Société en vigueur. Chaque employé est responsable du maintien d'un environnement de travail sécuritaire et sain pour tous les employés, du respect des règles et pratiques de sécurité et de santé et du signalement des accidents, des blessures et des équipements, pratiques ou conditions non sécuritaires.

Si vous avez connaissance d'un accident ou d'un incident sur le lieu de travail ou d'un problème de santé ou de sécurité au travail, vous devez le signaler rapidement à l'équipe responsable de l'Environnement, de la santé et de la sécurité par l'entremise des pages H&S RON et IOPS RON.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre politique mondiale en matière d'environnement, de santé et de sécurité.



Q:

Dois-je signaler toutes les blessures que je subis au travail?

R:

Oui, vous devez signaler rapidement toutes vos blessures, même les plus légères (par exemple, une coupure au doigt). Parfois, même des blessures apparemment mineures peuvent entraîner de graves conséquences pour la santé. Le fait de signaler toutes vos blessures permet de garantir un traitement médical approprié et de prendre des mesures préventives pour votre sécurité et celle des autres.

UTILISATION APPROPRIÉE DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Tous les employés sont tenus de protéger nos actifs et d'assurer leur utilisation efficace. Nos biens, tels que les équipements de laboratoire et autres appareils appartenant à la Société, sont censés être utilisés à des fins commerciales. Les actifs de la Société comprennent les biens et les systèmes de la Société, notamment les ordinateurs, les tablettes, les téléphones, le courriel, les réseaux et l'accès à Internet. Nous sommes tous responsables de la protection des actifs de la Société contre la perte, le vol ou toute autre utilisation abusive.

Chez Regeneron, nous reconnaissons également que les employés peuvent parfois avoir besoin de se consacrer à des affaires personnelles pendant leur travail. Une utilisation personnelle limitée des ressources, des appareils et de la technologie fournis par la Société est appropriée et acceptable. Parallèlement, il est important de toujours utiliser les actifs de la Société de manière éthique et légale.

Q:

Au moment où Jonathan déjeune à son bureau, il remarque qu'un collègue est en train d'imprimer plusieurs exemplaires d'un grand livre personnel de recettes des Fêtes. L'imprimante a fonctionné pendant plus d'une heure. Lorsque Jonathan a essayé d'imprimer un mémo, l'imprimante n'avait plus d'encre ni de papier. Ce n'est pas la première fois que Jonathan voit cette même personne accaparer l'imprimante pour un usage personnel. Que doit-il faire?



R:

Jonathan devrait signaler le problème à son superviseur s'il ne se sent pas à l'aise d'aborder la situation directement avec son collègue. L'utilisation limitée et acceptable des actifs de la Société est autorisée uniquement lorsqu'elle n'interfère pas avec les activités de la Société ou n'épuise pas les ressources de la Société.

Toutes les données résidant sur nos serveurs informatiques ou nos installations de stockage de données ou transmises par eux sont la propriété de la Société et sont soumises à l'inspection, à la conservation et à l'examen de Regeneron, avec ou sans la connaissance, le consentement ou l'approbation d'un employé ou d'un tiers, conformément à la loi applicable.

Dans la mesure où la loi le permet, les employés ne doivent pas s'attendre à ce que leur vie privée soit respectée lorsqu'ils utilisent les ressources fournies par la Société. Cela comprend la surveillance des ordinateurs et des réseaux de la Société, des téléphones cellulaires, des tablettes et d'autres appareils pour des utilisations appropriées.

Tout abus ou soupçon d'abus, de perte ou de vol de nos biens doit être immédiatement signalé à la sécurité de l'organisation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre politique sur la sécurité de l'information : Utilisation acceptable de l'information et des systèmes d'information de l'entreprise.

Q :

Manuel veut utiliser son ordinateur portable fourni par la Société pour faire des mises à jour personnelles occasionnelles sur sa page Facebook. En supposant que les publications sont par ailleurs conformes à la politique de Regeneron en matière de médias sociaux et qu'il limite son activité en dehors des heures de bureau normales, est-ce acceptable?



R :

Oui. Une utilisation limitée des ordinateurs et des appareils de la Société à des fins personnelles est autorisée. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à notre politique en matière de médias sociaux.

Être extraordinaire ensemble

Soyez ouvert, transparent et direct avec les autres.

NOTRE RESPONSABILITÉ ENVERS LES PARTIES PRENANTES

TENUE DE LIVRES ET DE DOSSIERS

Regeneron s'engage à maintenir et à fournir des livres et des dossiers précis pour toutes nos transactions et les données de la Société. Nos dossiers servent de base à la gestion de nos activités et sont nécessaires pour respecter les obligations essentielles envers nos parties prenantes, notamment les patients, les actionnaires, les clients, les partenaires, les employés, les organismes gouvernementaux et les autres personnes avec lesquelles nous faisons des affaires.

Tous les livres, dossiers et comptes de Regeneron doivent refléter de manière complète et précise la véritable nature de nos transactions commerciales et les données de la Société, avec un niveau de détail raisonnable. Toutes les transactions doivent être autorisées et enregistrées dans un délai raisonnable, conformément aux politiques de Regeneron et aux lois applicables. La falsification de dossiers et de participations ou la déformation de faits ou d'informations peuvent constituer une violation de la loi et entraîner de graves sanctions. La falsification des données scientifiques peut également mettre les patients en danger.

Parmi les livres, les dossiers et les comptes qui doivent refléter avec précision nos transactions commerciales, citons les feuilles de présence, les factures, les notes de frais, les contrats, les dossiers comptables, les carnets de laboratoire, les dossiers d'expédition et de douane et d'autres données essentielles de la Société.

Il est important de se rappeler que la Société est le propriétaire de tous les dossiers et qu'elle détient les droits complets et exclusifs de leur utilisation. Aucun employé n'a, en vertu de son poste ou de sa qualité d'auteur ou d'inventeur de droit personnel ou de propriété sur les dossiers, même s'il est nommé comme créateur, destinataire ou gardien. Les employés doivent suivre toutes les politiques et procédures applicables concernant la création, la maintenance, les droits d'accès, le stockage et la destruction des dossiers commerciaux de la Société. Tout employé qui a connaissance d'un écart par rapport à ces normes a la responsabilité de signaler ses connaissances rapidement conformément aux procédures énoncées dans le Code.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter nos politiques sur la gestion des dossiers d'entreprise et sur la mise en suspens et la préservation pour des raisons juridiques.

LIVRES ET REGISTRES :

Quelques conseils pratiques pour vous aider à tenir des livres et des dossiers précis :

- s'assurer que les factures reflètent fidèlement les services fournis par un fournisseur;
- veiller à ce que les notes de frais soient consignées avec exactitude et documentées adéquatement afin d'inclure tous les repas et autres paiements aux professionnels de la santé;
- soumettre les feuilles de temps dans un délai raisonnable;
- divulguer la conception et la réduction à la pratique d'une invention dans des carnets de laboratoire afin qu'elle soit traçable et compréhensible à une personne qualifiée dans l'art en votre absence; enregistrer toutes les participations en tenant compte de ces critères et s'assurer qu'elles sont exactes et à jour.

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET EXCLUSIVES

L'information est un atout particulièrement important pour Regeneron. Notre avantage concurrentiel dépend de notre dépôt d'informations scientifiques, techniques et commerciales exclusives et confidentielles. Un ensemble complexe de lois nous permet de protéger ces actifs. En tant qu'employé de Regeneron, vous apprendrez ou aurez accès à des informations sur Regeneron qui sont confidentielles et exclusives. Vous pouvez également prendre connaissance d'informations avant que celles-ci ne soient divulguées au grand public. Les employés qui ont reçu des informations confidentielles ou qui y ont accès doivent prendre soin de protéger la confidentialité de ces informations. Les informations confidentielles comprennent des renseignements non publics qui pourraient être utiles aux concurrents ou nuisibles à Regeneron s'ils étaient divulgués. Vous êtes tenu de veiller à ce que les informations confidentielles et exclusives soient traitées comme un atout précieux et conservées de manière professionnelle. La protection de ces informations ne se limite pas à nos données, mais inclut également les actifs et les informations de parties extérieures, telles que les fournisseurs, les clients et les partenaires d'affaires.

Q :

Vous avez récemment quitté une autre société biopharmaceutique et vous avez une clé USB contenant des informations confidentielles et non divulguées sur un produit dans une phase précoce de développement. Vous réalisez que ces informations seraient utiles pour la conception de l'essai clinique d'un composé de Regeneron. Que faites-vous?



R :

Vous ne devez pas utiliser les informations confidentielles et exclusives obtenues auprès d'employeurs précédents. Vous devriez consulter le Service juridique si vous avez une question sur l'utilisation de renseignements qui, selon vous, sont confidentiels et exclusifs et que vous avez obtenus d'un tiers, y compris d'employeurs précédents.

RÉFLÉCHISSEZ AVANT DE SIGNER :

Vous devez consulter le Service juridique avant de signer un contrat, une entente de confidentialité et de divulgation ou tout autre document.

Comme nous interagissons avec d'autres sociétés et organisations, il peut arriver que vous appreniez des renseignements confidentiels sur d'autres sociétés avant que ces renseignements ne soient mis à la disposition du public. Vous devez traiter ces informations de la même manière que vous êtes tenu de traiter nos renseignements confidentiels et exclusifs. Il peut même arriver que vous deviez traiter de manière confidentielle le fait que nous ayons un intérêt dans une autre société ou que nous soyons impliqués dans une autre société.

Vous ne pouvez divulguer ou discuter des renseignements confidentiels et exclusifs de Regeneron que dans le cadre de vos responsabilités au sein de la Société et avec une autorisation appropriée. Vous ne devez jamais divulguer de renseignements protégés à un tiers, sauf si cette divulgation a été approuvée à l'avance, comme l'exige la politique de la Société.

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS :

Voici quelques exemples de renseignements confidentiels et exclusifs :

- propriété intellectuelle;
- secrets commerciaux et renseignements sur les brevets;
- plans stratégiques;
- recherche et développement de nouveaux produits;
- données personnelles, protections de la CDA;
- renseignements liés aux actifs technologiques;
- budgets;
- renseignements sur l'essai clinique;
- carnets de laboratoire;
- connaissances scientifiques générales;
- renseignements sur les coûts et les prix;
- détails sur les relations de collaboration;
- renseignements financiers;
- plans de marketing;
- connaissances scientifiques générales;
- savoir-faire ou expérience;
- stratégies de recherche et de développement;
- données scientifiques ou formules.

De même, vous ne pouvez pas utiliser de renseignements confidentiels et exclusifs pendant ou après votre travail chez Regeneron pour obtenir un gain personnel ou pour toute autre utilisation que Regeneron considère comme n'étant pas dans son intérêt. En même temps, Regeneron s'attend à ce que vous respectiez toutes les ententes de confidentialité et que vous ne divulguiez pas de renseignements confidentiels inappropriés d'employeurs précédents.

Si vous avez des doutes quant à la confidentialité des renseignements, veuillez consulter le Service juridique avant de les divulguer.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :

Voici quelques conseils pratiques pour vous aider à protéger les renseignements confidentiels et exclusifs :

- N'utilisez pas de comptes de courriel personnels pour transmettre des renseignements confidentiels ou mener des activités de Regeneron.
- Ne discutez pas de renseignements confidentiels dans des lieux publics (comme des ascenseurs, des couloirs ou en voyage).
- Ne fournissez pas de renseignements confidentiels à des tiers sans avoir obtenu au préalable une entente de confidentialité et l'approbation du Service juridique.
- Méfiez-vous des demandes téléphoniques ou par courriel de tiers qui souhaitent obtenir des renseignements et signaler des courriels douteux.
- Ne cliquez pas sur les liens dans les courriels non sollicités que vous pourriez recevoir de l'extérieur de Regeneron.
- Protégez les mots de passe de votre entreprise en ne les partageant pas.
- Ne divulguez pas de renseignements confidentiels sur les médias sociaux.
- Vous ne devez pas utiliser les informations confidentielles et exclusives obtenues auprès d'employeurs précédents.

INTÉGRITÉ FINANCIÈRE

Regeneron a la responsabilité légale de faire des divulgations complètes, précises et opportunes dans tous les rapports et documents que nous déposons auprès des agences gouvernementales. Les dossiers financiers comprennent ceux que nous publions, tels que ceux contenus dans les documents déposés auprès de la Commission des valeurs mobilières des États-Unis (U.S. Securities and Exchange Commission), mais aussi d'autres dossiers internes qui contiennent des informations financières et constituent le sommier de nos déclarations publiques et autres déclarations officielles.

Le comité de divulgation est composé de membres de la haute direction de la Société qui aident à surveiller les divulgations pertinentes. En outre, tous les employés sont tenus de jouer un rôle dans le respect de nos responsabilités en matière de rapports financiers en créant et en soumettant des rapports et des documents financiers précis.

RÉSILIENCE COMMERCIALE

Face à des catastrophes inattendues, Regeneron a mis en place un programme de résilience des entreprises pour protéger la marque, l'équité, les ressources et notre personnel. Les éléments du programme de résilience comprennent la continuité des activités, la reprise après sinistre et la gestion de crise.

Les plans de continuité des activités qui ont été élaborés dans tous les domaines fonctionnels visent à maintenir les activités commerciales pendant et après une perturbation. Regeneron est consciente de ses responsabilités envers ses employés, ses actionnaires, ses clients et tous ceux qui ont un intérêt dans notre bien-être. À cet égard, le plan de gestion de crise de Regeneron vise à fournir la stratégie, les directives et les procédures dans le but d'assurer une réponse rapide et complète aux incidents susceptibles de mettre en danger des vies, des activités critiques ou les ressources de la Société, réduisant ainsi l'impact de l'incident et raccourcissant le temps de récupération.

Faire ce qui est juste

Respectez les normes les plus élevées pour vous-même et pour les autres.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nos décisions d'affaires doivent être fondées sur notre engagement envers l'entreprise et ses intérêts. Un conflit d'intérêts se produit lorsque votre intérêt privé interfère, ou donne l'impression d'interférer avec la capacité de l'individu à agir dans l'intérêt de Regeneron.

Nous respectons le droit de nos employés à gérer leurs affaires personnelles et leurs investissements et ne souhaitons pas empiéter inutilement sur leur vie privée. En même temps, vous devez éviter les situations qui présentent des conflits d'intérêts actuels ou potentiels. Un conflit d'intérêts n'implique pas toujours des gains ou des pertes financières, mais peut inclure toute situation dans laquelle vos associations extérieures ou vos relations personnelles, commerciales, financières et autres interfèrent de quelque manière que ce soit avec l'exercice de leurs fonctions ou placent vos intérêts personnels, sociaux ou financiers, ou ceux d'un membre de votre famille ou d'un ami avant les intérêts de Regeneron. Il n'est pas pratique de concevoir et d'établir des règles qui couvrent toutes les situations dans lesquelles un conflit d'intérêts peut survenir.

CONFLITS D'INTÉRÊTS :

Quels sont quelques exemples de conflits d'intérêts potentiels?

- Une employée veut engager un fournisseur pour effectuer des travaux pour Regeneron, mais le mari de l'employée travaille chez le fournisseur et l'employée n'a pas divulgué cette relation à Regeneron.
- Un employé veut investir une somme d'argent importante dans une entreprise qui fait affaire avec Regeneron.
- Un employé souhaite occuper un emploi à temps partiel en soirée auprès d'un concurrent potentiel de Regeneron.
- Un employé s'engage dans un emploi, une consultation ou toute autre activité externe qui entrerait en conflit avec les intérêts de Regeneron ou réduirait l'efficacité de l'employé dans l'exécution de ses tâches de Regeneron.
- Un employé exerce une supervision ou une autre autorité au nom de Regeneron par rapport à un collègue qui est également un membre de sa famille.
- Un employé reçoit un cadeau non symbolique de la part d'un fournisseur qui cherche à faire des affaires avec nous.

Cependant, l'élément essentiel de tous les conflits d'intérêts est la division de la loyauté ou la division perçue de la loyauté entre l'intérêt de Regeneron et le vôtre. Il peut être difficile de savoir si un conflit d'intérêts existe ou existera. Ainsi, même l'apparence d'un conflit peut être préjudiciable à votre réputation ou à celle de la Société.

La sélection et le traitement des fournisseurs et l'embauche d'employés est un domaine où vous devez être particulièrement attentif aux conflits d'intérêts potentiels. Nous devons choisir des produits et services et prendre des décisions d'embauche qui sont dans l'intérêt de Regeneron et, surtout, de nos clients et patients. Regeneron sélectionne les fournisseurs sur la base de la qualité, du prix, de la livraison, du service, de la diversité et de la réputation générale et embauche le personnel sur la seule base de ses qualifications pour le rôle.

Q :

Puis-je occuper un emploi à temps partiel supplémentaire en plus de mon emploi chez Regeneron?



R :

Les employés peuvent occuper des emplois en dehors de Regeneron à condition que ce rôle n'ait pas d'impact sur leur travail chez Regeneron. Par exemple, un emploi de barman deux soirs par semaine qui n'a pas d'impact sur la société est différent d'un emploi chez un fournisseur potentiel qui pourrait présenter un conflit d'intérêts. Les employés doivent divulguer aux superviseurs tout emploi extérieur comme étant un conflit d'intérêts potentiel.

Tout conflit d'intérêts ou conflit d'intérêts potentiel doit être divulgué par écrit et approuvé par votre superviseur, de préférence à l'avance. Votre superviseur déterminera si le Service juridique doit être consulté ou notifié.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre politique sur les cadeaux et les divertissements offerts par des fournisseurs externes et des clients.

Les membres du conseil d'administration de Regeneron sont également liés par nos politiques et procédures relatives aux conflits d'intérêts pour les administrateurs et les membres du conseil d'administration et les cadres dirigeants de Regeneron sont également liés par notre déclaration de politique relative aux transactions entre personnes apparentées.

Q:

Je suis scientifique chez Regeneron et on m'a demandé de siéger au conseil d'administration d'une société de théâtre à but non lucratif. Puis-je servir?



R:

Probablement, mais vous devez vérifier auprès de votre gestionnaire. Le service au sein de conseils d'administration et d'autres rôles auprès d'organisations externes peuvent présenter des conflits d'intérêts, selon les circonstances, et une attention particulière est accordée à la participation aux conseils d'administration d'organisations à but lucratif. Ces demandes sont spécifiques à chaque cas et une détermination devra être faite à la lumière des considérations commerciales et juridiques pertinentes, y compris celles relatives aux conflits d'intérêts réels et potentiels. Tout engagement de ce type doit être divulgué par écrit à votre gestionnaire afin que ce dernier en réfère au Service juridique pour consultation. Il est préférable de rapporter les faits et de laisser Regeneron décider si la situation pose un conflit d'intérêts potentiel.

DÉLIT D'INITIÉ

Dans le cadre de votre travail, il peut arriver que vous ayez connaissance de renseignements importants et non publics concernant notre Société, nos produits ou produits candidats ou d'autres questions relatives à Regeneron. La politique de Regeneron et les lois de nombreuses juridictions (en particulier les États-Unis où les actions de Regeneron sont cotées en bourse) interdisent aux employés du monde entier, directement ou indirectement par l'intermédiaire de leur famille ou d'autres personnes, d'acheter ou de vendre ou de s'engager de toute autre manière dans des transactions impliquant des titres de Regeneron alors qu'ils sont en possession de renseignements non publics importants (informations privilégiées). Les valeurs mobilières sont définies de manière très large et comprennent les actions, les options, les options de vente, les options d'achat, les titres de créance cotés en bourse et les actions détenues sur un compte d'épargne-retraite. Il importe peu que des bénéfices aient été réalisés ou que des pertes aient été évitées.



« Ce que nous faisons affecte la vie de nombreuses personnes, notamment les patients, les médecins, les actionnaires, les régulateurs et bien d'autres. Cela signifie que nous avons tous la responsabilité d'agir avec intégrité. L'intégrité, c'est plus que le respect des lois et des règlements. Cela signifie que nous nous conformons aux normes éthiques les plus élevées chaque jour dans tout ce que nous faisons. »

Joseph J. LaRosa
Vice-président directeur,
avocat général et secrétaire

La même interdiction s'applique à la négociation de titres d'autres sociétés cotées en bourse sur la base d'informations privilégiées, y compris les collaborateurs de la Société ou d'autres parties avec lesquelles la Société fait des affaires ou d'autres sociétés dont vous pourriez apprendre des informations confidentielles dans le cadre de votre service chez Regeneron. Les violations des lois sur les valeurs mobilières, y compris celles qui interdisent les délits d'initiés sont très graves et peuvent entraîner de lourdes responsabilités civiles et pénales. Nous vous recommandons d'examiner attentivement les mémorandums périodiques distribués par l'avocat général qui fournissent des lignes directrices supplémentaires sur le processus de Regeneron concernant l'engagement approprié dans des transactions impliquant des titres de Regeneron. Si vous avez des questions sur l'engagement dans des transactions impliquant des titres de Regeneron ou des titres de concurrents, de collaborateurs ou d'autres sociétés dont vous pourriez apprendre des informations confidentielles au cours de votre service chez Regeneron, vous devez contacter l'avocat général.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre politique sur les investissements en titres.

Q:

Steve a pris connaissance, grâce à ses connaissances personnelles et à son travail sur un essai clinique de données de phase III montrant que le produit de Regeneron était supérieur à un produit concurrent clé. Ces données n'ont pas encore été divulguées au public. Steve peut-il vendre ses actions chez le concurrent ou acheter plus d'actions de Regeneron?



R:

Non. Steve semble avoir connaissance de renseignements importants non publics en raison de sa position chez Regeneron. Il ne peut donc pas utiliser ces renseignements pour effectuer une transaction impliquant des actions de Regeneron ou du concurrent. Veuillez communiquer avec l'avocat général pour toute préoccupation.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS :

Les renseignements importants comprennent toute information qui pourrait influencer la décision d'un investisseur d'acheter ou de vendre des titres ou qui pourrait raisonnablement avoir un impact sur le prix des titres d'une entreprise si les renseignements étaient divulgués publiquement. Par exemple, les renseignements sur les fusions ou acquisitions à venir, les changements dans la gestion, les essais cliniques ou d'autres données scientifiques, les résultats ou prévisions financiers, les actions juridiques et les contrats importants sont souvent considérés comme des renseignements importants. Les renseignements non publics sont des renseignements qui n'ont pas été divulgués adéquatement au public et qui ne sont pas largement accessibles.

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

DROITS DE LA PERSONNE

Regeneron reconnaît la dignité inhérente et les droits égaux et inaliénables de chaque être humain. Notre engagement à respecter et à soutenir les droits de la personne s'étend à tous les employés, entrepreneurs tiers, fournisseurs, fournisseurs et partenaires. Chez Regeneron, nous pensons qu'il est essentiel pour notre activité d'agir de manière responsable et éthique.

Nous respectons les droits de la personne et nous nous engageons à prévenir, à atténuer et à remédier aux répercussions négatives des droits de la personne dans l'ensemble de notre chaîne de valeur. Nous reconnaissons également l'obligation des gouvernements de respecter, de protéger et de remplir les droits de la personne et les libertés fondamentales.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre énoncé de position sur les droits de la personne.



MÉDIAS ET COMMUNICATIONS EXTERNES

Nous fournissons des renseignements exacts à toutes nos parties prenantes. Nous avons pour politique de ne divulguer au public les renseignements importants concernant Regeneron que par l'entremise de canaux et de porte-parole spécifiques, afin d'éviter toute publicité inappropriée et de garantir que ces renseignements sont communiqués avec précision et conformément à toute obligation légale applicable. Les demandes du grand public, des médias ou de la communauté financière doivent être adressées aux équipes des communications d'entreprise ou des relations avec les investisseurs qui répondront ou coordonneront une réponse du porte-parole approprié et autorisé.



Q:

Irena, qui travaille en médecine translationnelle a été appelée par un journal local qui lui demandait des informations générales sur Regeneron. Est-elle autorisée à répondre aux questions?

R:

Non. Même les questions les plus élémentaires et les plus simples doivent être transmises à notre service des Communications d'entreprise. Personne ne doit répondre aux questions d'un déclarant sans la participation du service des Communications d'entreprise.

En général, vous pouvez renvoyer les personnes intéressées à notre site Web, aux canaux des médias sociaux et à nos communiqués de presse pour trouver les informations publiques disponibles sur Regeneron. Veuillez noter que vous vous n'êtes pas autorisé à fournir aux médias ou aux investisseurs des informations sur Regeneron officieusement, de manière confidentielle ou secrète. Veuillez être attentif aux situations qui pourraient être perçues comme une communication au nom de Regeneron, en particulier lorsque vous participez à des conférences commerciales, des congrès médicaux ou lorsque vous vous engagez sur les médias sociaux.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter nos politiques sur les relations avec les médias et les médias sociaux.

MÉDIAS SOCIAUX :

L'engagement dans les médias sociaux crée de nouvelles opportunités pour Regeneron, mais il engendre également une responsabilité supplémentaire et des risques juridiques et de réputation potentiels. Pour assurer une participation responsable :

- NE faites PAS de publications sur les médicaments de Regeneron (commercialisés ou expérimentaux), y compris des publications/actualités sur les produits de Regeneron provenant de sources tierces.
- NE publiez RIEN au sujet des résultats financiers ou des actions de Regeneron.
- NE publiez PAS de renseignements confidentiels ou exclusifs.
- PARTAGEZ ou commentez les publications qui proviennent de comptes Regeneron officiels, sauf si cela peut être interprété comme étant une publicité illicite dans le pays où vous travaillez.
- ASSUREZ-VOUS que vos messages sont les vôtres s'il est raisonnable de croire que vous parlez au nom de Regeneron.
- SIGNALEZ tout commentaire ou message mentionnant des effets indésirables des médicaments Regeneron.
- CONTACTEZ
 communications@regeneron.com

INSPECTIONS ET ENQUÊTES GOUVERNEMENTALES

L'industrie biopharmaceutique est soumise à une réglementation étendue de la part du gouvernement, et Regeneron, comme tous les membres de l'industrie, est fréquemment contactée par des représentants du gouvernement pour un large éventail de raisons, y compris des inspections et des enquêtes. Regeneron se conforme et coopère de manière honnête et éthique avec toutes les agences gouvernementales qui mènent des inspections ou des enquêtes. Nous ne devons jamais interférer ou bloquer une action gouvernementale.

Les représentants de gouvernement peuvent potentiellement visiter nos sites ou contacter l'un de nos employés à tout moment à des fins d'inspection ou d'enquête. Si vous êtes contacté par une agence gouvernementale ou un employé du gouvernement, demandez à la personne-ressource de vous fournir des informations d'identification, puis vous devez en informer votre superviseur et le Service juridique immédiatement.

Lorsque vous participez à une inspection ou à une enquête, on attend de vous que vous écoutiez attentivement les demandes et que vous collaboriez avec le Service juridique pour fournir des informations complètes et véridiques et que vous agissiez toujours de manière éthique et responsable. Évitez toute apparence de tentative d'influencer le jugement de l'officiel. Mentir à un représentant du gouvernement pourrait vous exposer à des poursuites judiciaires, en plus de compromettre notre engagement à mener nos affaires avec intégrité.



Q:

Que dois-je faire si je reçois une demande d'un enquêteur du gouvernement?

R:

Ces demandes et requêtes sont souvent sensibles au facteur temps, alors contactez immédiatement votre superviseur et le Service juridique. Tout d'abord, demandez des accréditations et expliquez à l'enquêteur que vous êtes tenu de soumettre toutes les demandes et requêtes au Service juridique. Si l'enquêteur poursuit l'enquête, assurez-vous de ne jamais interférer avec son travail et de toujours dire la vérité.

ACTIVITÉ POLITIQUE ET DONS

Regeneron est assujettie aux lois régissant le soutien d'entreprise pour les candidats politiques et les activités politiques. Il est interdit aux employés de s'engager dans des activités politiques au nom de la Société ou de donner de l'argent, des biens, du temps ou des services de la Société à un candidat ou à un parti politique, à moins qu'une telle contribution ne soit autorisée par la loi et approuvée par le Service juridique. Aucune pression directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit ne doit être exercée sur les employés pour qu'ils fassent une contribution politique ou participent au soutien d'un parti politique ou à la candidature politique d'un individu. Aucune contribution politique ou dépense liée à la participation politique personnelle des employés de Regeneron ne sera payée ou remboursée par Regeneron.

Conformément à la loi, Regeneron ne restreint pas la participation personnelle des employés à une activité politique. Toute activité politique d'un employé de Regeneron à titre individuel doit avoir lieu en dehors des heures de travail et aucune ressource de la Société ne peut être utilisée pour un engagement politique personnel.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre politique sur les contributions politiques.

Q:

Je veux envoyer une contribution politique à mon candidat préféré au Congrès et assister à un rassemblement. Est-ce permis?



R:

Oui, mais cela doit se produire en dehors des heures de travail et les ressources doivent être personnelles et ne seront pas remboursées par Regeneron.

COMMUNICATION AVEC LES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT ET LES EMPLOYÉS

Les lois fédérales, provinciales et locales exigent que les sociétés déclarent certaines activités et dépenses liées aux tentatives d'influencer les actions du gouvernement. Ces exigences s'appliquent aux activités de quiconque au sein de la Société, pas seulement aux personnes qui sont des lobbyistes autorisés, lorsqu'ils agissent à titre d'employés de Regeneron.

Afin de garantir que Regeneron puisse suivre et rapporter avec précision ses contacts avec le gouvernement, le cas échéant, il est important que toute communication avec des représentants du gouvernement et des employés du gouvernement soit approuvée au préalable par un vice-président de votre organisation chargé d'assurer la coordination avec l'équipe des Affaires gouvernementales. Tous les contacts entrants des représentants élus ou de leur personnel doivent être dirigés vers l'équipe des Politiques publiques et des Affaires gouvernementales.



Q :

Je participe à une conférence scientifique où le personnel de la FDA doit faire une présentation. Puis-je poser des questions sur leurs présentations?

R :

Vous ne devez pas vous engager avec des employés du gouvernement, même dans un forum public et dans le cadre d'une présentation, à moins d'y être autorisé par un vice-président de votre organisation chargé d'assurer la coordination avec l'équipe des Affaires gouvernementales.

Il sera demandé à ceux qui ont directement communiqué ou soutenu une telle communication avec le gouvernement fédéral, d'état ou local de fournir quelques détails supplémentaires sur cette communication ou ce soutien afin que cela puisse être signalé comme activité de Regeneron si la loi l'exige.

Veuillez être attentif aux situations qui pourraient être perçues comme une communication au nom de Regeneron, notamment lorsque vous participez à des conférences commerciales ou à des congrès médicaux. Vous ne devez pas vous entretenir avec les employés du gouvernement présents, sauf autorisation.

Q:

Mon voisin travaille pour le bureau du maire et nous aimons discuter de politique et débattre de la politique gouvernementale. Est-ce un problème?



R:

Regeneron ne restreint pas l'engagement personnel dans une activité politique. Cependant, il est important de préciser lorsque vous engagez la conversation que vous ne représentez pas Regeneron et que les opinions sont les vôtres.

IMPLICATION DANS LA COMMUNAUTÉ

Regeneron s'engage à avoir un impact positif sur la société. Nous tirons parti de nos compétences, de nos ressources et de nos employés hautement engagés pour aider à renforcer la résilience dans nos communautés et nous assurer que nos voisins sont équipés pour réagir et s'adapter aux changements et aux défis.

Par l'entremise de Regeneron For Good, notre programme de dons des employés géré par les Communications d'entreprise et Citoyenneté, nous offrons des occasions de bénévolat parrainées par l'entreprise et soutenons l'engagement communautaire des employés et les dons de bienfaisance par l'entremise de congés de bénévolat et des programmes de dons jumelés de Regeneron. Les employés sont encouragés à participer à des activités de bienfaisance, de service communautaire et de bénévolat qui ont un sens pour eux. En tant que bénévoles, les employés représentent Regeneron dans la communauté et doivent faire preuve de nos valeurs et de notre sens de la citoyenneté en respectant nos normes élevées afin de toujours faire ce qui est juste.

Nous sommes fiers de notre engagement communautaire, du bénévolat de nos employés et de nos programmes et partenariats d'éducation scientifique et d'équité, y compris nos programmes de mentorat et de stages. Regeneron s'associe à des organisations locales à but non lucratif/de bienfaisance et non gouvernementales, à des écoles, à des établissements universitaires et à des communautés qui partagent nos engagements et nos valeurs. Les demandes provenant de ces organismes communautaires doivent être adressées au service des Communications d'entreprise et de la Citoyenneté. Les employés de ces services sont les mieux placés pour répondre à ces demandes.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La mission de Regeneron d'utiliser le pouvoir de la science pour traiter les conditions médicales graves est renforcée par nos engagements à long terme pour protéger et restaurer la santé de la planète. Notre responsabilité de protéger l'environnement est un aspect essentiel de la conduite éthique des affaires.

En tant qu'entreprise à vocation scientifique, nous reconnaissons l'existence de graves impacts locaux, régionaux et mondiaux des changements climatiques et nous nous efforçons d'intégrer des pratiques de pointe en matière de durabilité environnementale dans tous les aspects de notre activité. Nous respectons toutes les lois et tous les règlements environnementaux et nous nous attendons à ce que les employés fassent de même. La politique mondiale de Regeneron sur l'environnement, la santé et la sécurité (SSE) définit ces attentes et s'applique à tous les employés et entrepreneurs de Regeneron. L'équipe de la haute direction de Regeneron est chargée d'appliquer la politique à l'ensemble de ses équipes et de s'assurer que les efforts, le leadership et les ressources nécessaires sont fournis pour respecter l'objectif de cette politique en matière de SSE.

Regeneron a mis en place un programme mondial de durabilité environnementale, et nous travaillons continuellement à atténuer les répercussions du climat en mettant l'accent sur les émissions de gaz à effet de serre, l'énergie, l'eau et les déchets. Nous impliquons activement nos employés dans des initiatives environnementales. Nos équipes vertes dirigées par les employés aident à intégrer et à promouvoir les pratiques de durabilité, et nous utilisons des incitatifs et organisons des événements à l'échelle de l'entreprise comme la Semaine de la Terre pour encourager notre main-d'œuvre à contribuer activement à nos efforts en milieu de travail et dans nos communautés.

Chez Regeneron, nous visons à protéger un avenir sain grâce à des pratiques environnementales réfléchies et efficaces. Ensemble, nous pouvons tous faire une différence durable.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

Relever de grandes idées

Soyez personnellement investi et responsable du résultat.

REGENERON

REGENERON.COM
777 OLD SAW MILL RIVER RD, TARRYTOWN NY 10591
ÉTATS-UNIS